

Urbanisme et développement durable au menu des élus

Par La Voix Du Nord | Publié le 24/06/2017



Un arrêté va être publié pour encadrer l'utilisation du city-stade.

La présentation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), clef de voûte du plan local d'urbanisme (PLU), a occupé une grande partie de la réunion du conseil municipal ce jeudi, en présence du président du SIATUB, le « *syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois et environs* ». En jeu, l'urbanisation future de la commune. « *Il y a les logements vacants actuels qu'on peut réhabiliter, mais ils ne sont pas assez nombreux, il faudra construire* », annonce M. Hermant en introduction de son exposé. Les zones urbanisables (dents creuses, cœurs d'îlot, etc.) ont été passées en revue. Une extension d'un hectare est même souhaitée à La Fosse Moreau. Cependant, le dirigeant du syndicat est catégorique : « *Il n'y aura pas d'immeubles à Cauroir.* » Et les pâtures permanentes seront préservées, dans un souci de protection des espaces verts.

Un besoin de 25 nouveaux logements

La commune estime un besoin d'environ 25 nouveaux logements d'ici 2027.

L'amélioration de la jonction entre le hameau du Petit Cauroir et le centre-bourg est également à l'étude, en vue de sécuriser la circulation piétonne. Car la sécurité, notamment routière, reste l'un des axes prioritaires de développement des futurs aménagements. Ainsi, la municipalité souhaite installer des chicanes décalées dans la rue Arthur-Covlet, via la répartition 2016 des amendes de police (l'équipement peut être financé à 75 % par le conseil départemental dans le cadre de ce dispositif).

Par ailleurs, un arrêté va être publié pour encadrer l'utilisation du city-stade, actant le règlement, les horaires d'ouverture (de 9h à 21h), etc.

Retour à la semaine de 4 jours

Les conseillers se sont également prononcés favorablement pour un retour à la semaine scolaire de quatre jours, « *dans l'intérêt de l'enfant* », souligne l'adjoint François-Xavier Maurage.